

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL**

CONVENTION DE TRAVAUX

**VILLERUPT – Micheville Plateforme basse – Requalification - T
P09ODX0A014**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval pour une intervention de l'EPFL dans le cadre de la requalification du site de Micheville (partie Est de la plateforme basse) à Villerupt, en vue de la création d'un hub de mobilité et de logements,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement de travaux de traitement environnemental et géotechnique sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 2 500 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ
LE 7 NOV. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région,
Le Secrétaire Général des Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY